

## COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Point 4(c) de l'ordre du jour

CX/NFSDU 12/34/7

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

**COMITE DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIETETIQUES OU DE  
REGIME**

**Trente-quatrième session**

**Bad Soden am Taunus, Allemagne**

**3 - 7 décembre 2012**

**AVANT-PROJET DE VALEURS NUTRITIONNELLES DE RÉFÉRENCE (VNR)**

*- Observations à l'étape 6 de la Procédure -*

**Observations de :**

**BRÉSIL**

**COSTA RICA**

**JAPON**

**NOUVELLE-ZELANDE**

**PHILIPPINES**

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

**BRÉSIL****OBSERVATIONS GÉNÉRALES**

Au début de cette année, le Brésil a transmis certaines observations concernant le « Projet de valeurs nutritionnelles de référence » et l'« Avant-projet de révision des lignes directrices concernant les préparations alimentaires d'appoint destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge (CAC/GL 8-1991) », en réponse au document CL 2011/24-NFSDU. Nous n'avons aucune nouvelle observation à faire à ce sujet. En revanche, nous souhaitons confirmer nos observations précédentes.

**OBSERVATIONS SPÉCIFIQUES**

Le Brésil accepte les valeurs proposées pour les acides gras saturés et le sodium.

**COSTA RICA**

Costa Rica exprime ses remerciements pour l'opportunité fournie. Cependant, suite à une analyse réalisée à l'échelle nationale, il a été décidé qu'aucun autre commentaire ne serait formulé à ce sujet.

**JAPON**

Le Japon estime que la valeur de 20 g/2000 kcal/jour pour les acides gras saturés (AGS) et celle de 2000 mg/jour pour le sodium sont appropriées au titre de VNR-MNT du Codex.

Toutefois, il a été informé par l'OMS au cours de la dernière session de la CAC que le sous-groupe du NUGAG procède actuellement à des évaluations afin de déterminer des seuils d'AGS pour la prévention des maladies non transmissibles (REP12/CAC paragraphe 31) ; en outre, l'adoption finale de ces VNR avant la mise au point de principes généraux pour l'établissement de VNR-MNT pourrait aller à l'encontre de la décision prise à l'unanimité à la 30e session du CCNFSDU (2008), selon laquelle la sélection des éléments nutritifs et la détermination d'un ordre de priorité des éléments nutritifs pour les VNR devraient se baser sur les principes et critères arrêtés (ALINORM 09/32/26 paragraphe 153).

Par conséquent, le Japon est d'avis que l'adoption finale de ces VNR pour les AGS et le sodium devrait être réexaminée après la mise en place de principes généraux pour l'établissement de VNR-MNT, à la lumière des résultats des travaux de l'OMS.

**NOUVELLE-ZÉLANDE**

La Nouvelle-Zélande estime que les acides gras saturés (AGS) et le sodium satisfont aux critères relatifs à la sélection des éléments nutritifs pour l'établissement de VNR-MNT pour les adultes. La Nouvelle-Zélande note que le sous-groupe sur l'alimentation et la santé du Groupe consultatif d'experts sur les directives nutritionnelles de l'OMS a conduit des révisions systématiques sur les AGS et le sodium. Dans les observations publiques diffusées plus tôt cette année, le sous-groupe sur l'alimentation et la santé du NUGAG de l'OMS a fait valoir que sa révision n'avait pas porté sur des recommandations concernant des valeurs pour le sodium à des fins d'étiquetage.

La Nouvelle-Zélande est pour que le Comité avance le projet de valeurs nutritionnelles de référence pour adoption à l'étape 6, à la condition qu'aucune information supplémentaire ne soit présentée par l'OMS à la réunion du Comité concernant d'éventuelles progressions du sous-groupe du NUGAG susceptibles d'altérer ces valeurs.

**PHILIPPINES****POSITION**

Élément nutritif	VNR-MNT
Acides gras saturés	[20 g]
Sodium	2 000 mg

Les Philippines sont en faveur de la valeur nutritionnelle de référence (VNR) proposée, de 2 000 mg pour le sodium. Toutefois, nous proposons que la VNR de 20 g pour les acides gras saturés soit placée entre crochets en attendant les résultats des examens systématiques entrepris par l'OMS afin de traiter les questions relatives à la santé, comme les cardiopathies coronariennes, le taux de lipides dans le sang, les accidents vasculaires cérébraux, le diabète, les maladies cardiovasculaires et la mortalité (toutes causes confondues).

#### JUSTIFICATION :

En attendant la mise à disposition de nouvelles preuves, nous estimons que la VNR-MNT pour les acides gras saturés ne devrait inclure *que* les acides gras saturés spécifiques liés à l'augmentation du risque de maladie cardiovasculaire, pour les raisons suivantes :

- 1) Le rapport mixte de la FAO/OMS de 2008 indique que les acides gras saturés individuels compris dans chaque grande catégorie d'acides gras ont des effets différents sur le taux de lipides dans le sang et peuvent présenter des propriétés biologiques ainsi que des effets physiologiques spécifiques. Le rapport reconnaît que des recherches et des investigations plus poussées sont nécessaires concernant les effets des différents acides gras saturés (AGS) de longueur de chaîne variable sur la maladie cardiovasculaire, le diabète, le cancer et le risque et les paramètres du syndrome métabolique, ainsi que concernant l'influence des différents acides gras saturés de longueur de chaîne variable sur la synthèse de novo des acides gras, et les implications pour la santé. La proposition actuelle de VNR-MNT correspondant à 20 grammes pour tous les acides gras saturés n'est pas soutenue par les découvertes susmentionnées de ce rapport.
- 2) Des études individuelles montrent que les acides gras saturés n'ont pas tous les mêmes propriétés métaboliques (Wang et al, 2009 ; Schaefer et al, 1997 ; Papamandjairs, et al, 1982 ; Miettinen et al, 1982 ; Owen et al, 1982).
- 3) La recommandation concernant la limitation de l'apport de matières grasses saturées se fonde sur l'affirmation que les matières grasses saturées sont liées à la maladie cardiovasculaire. Cette recommandation se base sur les études de Keys (1980) et Keys et al. (1986), qui ont établi un lien entre l'apport de matières grasses saturées et l'incidence de la maladie cardiovasculaire. Néanmoins, parmi les sept pays concernés par l'étude de Keys, six consommaient des matières grasses saturées principalement issues de produits animaux. D'autre part, les études réalisées dans des pays consommant des matières grasses provenant des noix de coco n'ont mis en évidence aucune augmentation de la maladie cardiovasculaire (Prior 1974, Prior et al. 1981).

L'hypothèse de Keys était basée sur son observation d'une corrélation entre matières grasses saturées et maladie cardiovasculaire. Toutefois, les données mondiales de l'OMS (Infobase mondiale de l'OMS 2010) elles-mêmes ne montrent aucune corrélation de ce type.

- 4) La mise en place d'une VNR de 20 grammes pour toutes les matières grasses saturées pourrait supprimer une source importante d'énergie dans les régimes alimentaires adoptés dans les pays dans lesquels l'huile de noix de coco est la principale huile utilisée dans la préparation des denrées alimentaires.

#### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Les États-Unis sont en faveur de la progression par le Comité du projet de l'avant-projet de Valeurs nutritionnelles de référence (VNR) pour les acides gras saturés et le sodium (tel que mentionné dans le document REP 12/NFSDU paragraphe 76 et annexe III), pour adoption par la 36<sup>e</sup> session de la Commission à l'étape 8 :

Acides gras saturés	20 g
Sodium	2000 mg

En toute cohérence avec la décision du Comité d'avancer ces VNR à l'étape 5/8 à la 33<sup>e</sup> session du CCNFSDU (2011), nous estimons que ces deux VNR ont été établies dans le respect de l'avant-projet de principes généraux figurant à l'annexe V, REP12/NFSDU. Ces principes incluent des preuves scientifiques convaincantes concernant la relation entre ces deux éléments nutritifs et le risque de MNT, et un consensus sur l'importance en matière de santé publique que revêt une restriction de leur consommation, comme précisé dans la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation, l'activité physique et la santé (résolution WHA 57.17). Le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) reconnaît en outre leur importance pour le grand public dans les dispositions récemment adoptées par le Codex, qui ont ajouté les acides gras saturés ajoutés et le sodium à la liste des éléments nutritifs qui doivent toujours être déclarés sur l'étiquetage nutritionnel, et dans le renvoi par le CCFL de ces deux éléments nutritifs au CCNFSDU pour l'examen des VNR.

Les États-Unis sont d'accord avec l'une des délégations ayant participé à la 35<sup>e</sup> session de la Commission du Codex Alimentarius (2012), pour laquelle le projet de principes devrait être résolu dans son intégralité avant l'adoption finale des VNR proposées. Nous constatons toutefois que le principal problème encore en suspens à la dernière session concerne la prise en compte des « preuves probables » en plus des « preuves convaincantes » pour établir une VNR-MNT, alors que cette question n'est pertinente ni pour les acides gras saturés ni pour le sodium étant donné que les preuves scientifiques disponibles pour ces éléments nutritifs sont convaincantes.